

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 38

Artikel: Oh ! Chanson
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à chasser ! Ce soir, nous nous rattraperons, je te promets.

— Et pour arroser notre poulet de maçon ?

D'un geste, Siméon montra une source qui jaillissait d'un creux moussu, à deux pas de là.

— Comme farce, c'est assez réussi, je te félicite, mais si tu t'imagines, mon cher Siméon, que je me sens l'envie, avec ce régime-là, de sauter de nouveau les troncs et les fossés jusqu'à la nuit, tu t'illusionnes : à mon âge — j'aurai 46 ans à la Saint-Martin, — on ne fait plus de folies de cet acabit-là !

— Alors, tu me lâches et tu regagnes le Chalet-à-Gobet ?

— Je te laisse dans ton désert, oui, Siméon, et je rentre à l'auberge, où je ferai un gentil dîner, où je boirai une bonne bouteille à ta santé et où enfin je trouverai une gentille voiture de tramway qui me ramènera bien vite dans mes pénautes.

David Patet exécuta ce programme point par point, si bien qu'à l'heure du souper, il déposait, non sans une pointe d'orgueil, sa gibecière rebondie, sur le comptoir de son magasin.

— Je l'ai eu du premier coup, dit-il à sa femme, tandis que Siméon n'a rien attrapé du tout.

— Ton ami n'est vraiment pas récompensé de ses peines, dit Mme Patet, et elle sourit en songeant que Siméon lui avait juré, pour éviter tout accident, de n'armer le fusil de son mari que de capsules sans projectiles. V. F.

Oh ! chanson.

Oh ! chanson, voix caressante de l'amour voix sonore de la gaité, voix harmonieusement plaintive de la douleur, voix légère de la frivolité, voix cinglante de la malice, voix touchante de la piété, voix argentine du rire, voix puissante et entraînante des passions populaires, docile interprète de tous les sentiments de l'âme humaine, ton règne est de tous les temps. Malheur à qui te profane ; malheur à qui met au service de la vulgarité ton charme subtil et séducteur.

Lentement, les heures s'en vont,
C'est la nuit,

La nuit douce et bonne ;
La nuit clément, aux vagabonds ;

C'est la nuit douce, la nuit bonne.

Pour dormir,

Il ne faut pas rêver d'amour,

Pour dormir.

Enfant belle,

Ton cœur palpite comme une aile.

Pour dormir

Il ne faut pas avoir le cœur lourd

De désir ;

Pour dormir.

C'est ici la première strophe d'une «sérénade» de Pierre Alin, artiste et chansonnier de chez nous, bien connu des lecteurs du *Conteur* et des Lausannois, qui eurent la primeur de son talent.

Les premières chansons de Pierre Alin, publiées à Lausanne et à Milan, conquirent d'emblée la faveur des amateurs des choses originales et délicates. Pierre Alin, qui est un sensitif, chante comme il sent, indocile parfois aux règles établies et à la tradition. Cette indocilité est tout gain pour le caractère très personnel de ses chansons, et l'élégance, ni le charme de la forme n'y perdent rien.

Xavier Privat, le fin chansonnier parisien, disait récemment de Pierre Alin, dont il eut occasion d'ouïr les chansons, que « le succès lui devait sourire ». Il lui sourit.

La sérénade dont nous avons donné plus haut une strophe, fait partie des « *Six chansons douces* » que viennent d'éditer MM. Foëtisch frères.

Onna vota.

SALUT, Abram, iô dau diablio va-to dinse que te tè lave lè man et lo mor. Va-to à la vela ?

— Bin su que na, Samuliet, on a rein à fère pè clli Lozena la demeindze ; vu mè revoudre on bocon po allâ vota.

— Quinnâ vota lâ a-te dza voua ?

— L'è rappoo à l'absinthe po savâi se faut oncora ein veindre dein lè cabaret.

— Ah ! l'è voua qu'on vote po cein. Ié fan de lâi allâ assebin. Tè que te sâ adi tot, quemet crâi-to que faille votâ po bin fère ? Mè, n'è pas z'u lesi de suivre lè papâ, ié z'u ma modze que l'a fè lo vî et ion de mè caion que m'a baillf mè de cousin que mon recor.

— Eh bin ! Samuliet, se tî po l'absinthe te vote na.

— Quemet ! faut dere na se on la vâo et oï s'on n'en vâo rein ? L'ari crû tot justo lo contrôro. L'è onna vota à la betetiula. — T'ein vâo ? — Na ! — T'ein vâo rein ? — Oï. Tè rondzâi ein avoué. Porque fan-te dinse lè z'affrère ?

— L'è dèfecilo de cein tè espliquâ bin adrâi. Crâo que l'è po cein que quand on a trôu bu de clli l'absinthe on vâi tot à la betetiula assebin.

— Adan, Abram, fau-te vota oï ?

— Diabe lo mot, que ién se ! Justameint voliâvo allâ démandâ ào syndiquo. A mon idée, on porrâi quasu votâ contre, cein faré veindre mè de vin. Mâ, tot parâi, l'arant du baillf la perméchon de pouâi veindre oncora cl'absinthe la demeindze matin, devant midzo.

— L'è veré, mè seimblie assebin que porrant la dèfeindre la senanna ; ma po la demeindze, su d'acco avoué tè, omète no betâ de niveau avoué lè vats po lo recor stâi qu'on è d'obedzî de rein lau z'ein baillf que lè demeindze de coumenion. L'arant du fère dinse po l'absinthe, na pas la déguenautsâ tot dau mimo iadzo.

— Ao fin ! sè faut pas épouâiri, on bâtrâ dau vin à la pilièce. Crâo que trâi décis derrâi lè téte fa atant de bin que clli'gue troblâïe, que l'è quemet lo bâiro ào vî.

— Vâi-ma se pè la suite ie vagnant à no d'ouâta assebin lo vin ?

— Oh ! po cein, Samuliet, lâi a rein à risquâ. On è Vaudois et se jamais no fasant djoanâ noutrâ trâi verro, te verri ! on farâi quemet ein 45, onna rèvoluchon.

Et pu que lâi àodrâ assebin, câ, po mè, s'on mè remouâve mè gotette, crâo adi que porri ein parti.

— On lau derâi adan à cliau conseillé que fant lè lois quemet Djan de Gauze que l'avâi mau à n'on get. L'etâi z'u à la consurta vè on mäidzo de pè Lozena que lâi fâ : Djan de Gauze, vo bâide trau, l'è po cein que voutron get l'è tot rodzo ; vo faut arretâ de bâire, sein quie l'è fotu. — Arretâ-vâi on momeint ! lâi répond Djan de Gauze, se botso lo bâire, l'è su que i'en parto. Rava po mon get, mille dieux ; vu pas po onna sacré fenîtra laissi veni avau tot l'ottô. — Et l'è parti ein faseint lo poeing au mäidzo.

— Respect por lî. Ora allein bâire on verro devant de votâ.

MARC A LOUIS.

Ce qui s'en va.

FIN

Le jour des Trépassés (2 novembre), à 4 h. du matin, le guet annonçait l'arrivée de la fête en disant :

Réveillez-vous, priez, pensez ;
Voilà le jour des Trépassés,
J'annonce encore, et c'est assez :
Quatre heur's, quatre !...

Du reste, bien souvent à minuit, en dehors de cette fête, on priaît pour les trépassés, ou du moins le guet invitait les fidèles à le faire, à preuve ce couplet de Charmoille :

Eveillez-vous, gens qui dormez ;
Priez Dieu pour les trépassés,
Minuit vient de frapper ! (bis).

Le 31 décembre, le soir de Sylvestre, à minuit, le guet saluait la nouvelle année :

Dieu vous donne la bonne année !
Bon guet, bon guet vous l'a gagnée.
Car la douzième heure a sonné :
Minuit, minuit !

Je rappellerai en passant que la même coutume s'est perpétuée à Lausanne. On sait que, du haut de la tour de la Cathédrale, le guet crie encore tous les soirs :

C'est le guet ! Il a sonné dix, il a sonné dix !

Le 31 décembre, à minuit, il s'écrie :

C'est le guet ! Il a sonné mil neuf cent six !

D'ailleurs ce fameux chant n'était pas sans avoir ses inconvénients. Je ne parlerai pas des gamins qui, pour faire endurer le guet, attendait qu'il eût crié : *ékûtè s' k'i vò diré* (*Ecoutez ce que je vais vous dire*, et qui ajoutaient : *bôtxi vol' nè k'i vo pâtè* ! (*Bouchez votre nez (que) je veux pêter* !). Mais il est bien évident que lorsque le guet chantait à un bout du village, les jeunes gens, amis du tapage, savaient très exactement l'endroit où il se trouvait ; ils ne se gênaient donc nullement de faire des niches et de jouer des tours du côté opposé ; comme on ne peut être au four et au moulin, ils avaient beau jeu et les farces d'aller leur train ! Ainsi que me l'écrivait un correspondant : « Pendant que le guet de nuit chantait les heures à un bout du village, les jeunes gens faisaient des farces à l'autre bout. Evidemment c'était un moyen de contrôle, mais ces farces ! Ah ! les belles farces ! J'ai vu ces choses et y ai participé. Malheureux les gens naïfs ! On prenait des canards et on allait les précipiter dans la cheminée d'une pauvre femme... On démontait une voiture pièce par pièce et on la remontait sur le faîte d'un toit. On portait des vollets sur un arbre. Une fois nous avions porté un énorme tas de fagots devant la porte d'un bon vieux couple ; le jour ne venait pas pour ces braves gens ! On allait taper à la fenêtre des maris jaloux et on appellait la femme par des petits noms ; celle-ci était battue et on riait. — C'est fini et sans que le guet s'en mêle. C'est un fonctionnaire inutile qui va faire *fierôbe* dans les auberges, attrape un verre de vin, et c'est tout. C'est qu'aujourd'hui chaque individu est son propre gardien, et si un faiseur de farces est connu, on sait faire un procès-verbal et le conduire devant le juge. Autrefois la victime invitait encore ses bourreaux à prendre un petit verre de *bonne*. Oui, oui, c'est fini ! »

... Actuellement, je ne connais plus guère qu'un village où le guet de nuit fonctionne encore comme dans le bon vieux temps : c'est *Chatillon*, dans le Val de Délémont. Et même là, il a existé anciennement une coutume fort originale ; je ne sais malheureusement pas si la même chose s'est pratiquée ailleurs. Voici : il n'y a pas de guet de nuit attitré ; c'étaient les bourgeois qui, à tour de rôle, remplissaient cet office pendant une nuit et chantaient les heures. La commune avait une vieille hallebarde qu'on portait le soir chez celui qui devait prendre le service ; ce dernier la gardait jusqu'au lendemain soir, la passant alors à son voisin. — Plus tard, on nomma un guet de nuit officiel, et les bourgeois furent libérés de la corvée. En 1873, on fit comme dans les autres communes et l'on supprima le chant du guet.

Il nous faut donc en prendre notre parti et constater que la chanson du guet de nuit a complètement disparu dans le Jura et n'est plus qu'un souvenir.

ARTHUR ROSSAT.

Les huit jours de Bel-Air. — Depuis hier programme tout nouveau au Kursaal, auquel le public est de plus en plus fidèle. On applaudit fort les « Raimond-Raimond », excentriques étonnantes ; « M. Devries », un jeune ténor genevois, plein de promesses ; « Mario et Zoraïde », sauteurs équilibristes ; les « deux dogues », calculateurs et liseurs de pensées du professeur français Castel. Jusqu'ici, les dames semblaient avoir le monopole de la transmission de la pensée ; aujourd'hui, les chiens leur font, paraît-il, une sérieuse concurrence.

Deux comédies : *Les Boulingrin*, de Courteline, et *Hors les lois*, nouveauté en vers de Marsolleau. Pour finir, le vitographe, donnant des vues nouvelles.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — *Imprimerie Guilloud-Howard.*

AMI FATIO, successeur.